



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4154

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Travaux pour la modernisation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) des déchets ménagers de Lyon-Nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4154**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Travaux pour la modernisation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) des déchets ménagers de Lyon-Nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon dispose de 2 UTVE des déchets ménagers sur son territoire, misent en service en 1989. Ces 2 unités permettent de la valorisation énergétique sous forme de chaleur sur les réseaux de chauffage urbain et d'électricité, d'environ 390 000 tonnes de déchets annuellement.

L'UTVE Lyon-Sud, située sur le Port Édouard Herriot à Lyon 7°, est exploitée en régie directe.

L'UTVE des déchets ménagers de Lyon-Nord à Rillieux-la-Pape, est gérée depuis le 1^{er} juillet 2019 par NEOVALY, filiale de SUEZ, titulaire d'un marché public global de performance de 8 ans.

II - Projet

Le marché comprend :

- l'exploitation complète de cette installation sur 8 années, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2027 (ainsi qu'une période de tuilage avec l'exploitant précédent du 13 mai au 30 juin 2019),

- la réalisation de travaux de modernisation de cette installation avec pour objectifs :

- . l'amélioration de la fourniture de chaleur sur le réseau de chauffage urbain de la ville de Rillieux la Pape (contrat de délégation de service public -DSP-),
- . l'amélioration de la qualité des rejets air et eau, en prévision des exigences européennes à venir,
- . la sécurisation du taux de performance énergétique global permettant, notamment, de continuer à bénéficier d'un abattement sur le taux de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliqué,
- . la fiabilisation technique de l'outil grâce à la résolution des problématiques d'exploitation connues sur le matériel,
- . le développement de l'interface avec le réseau de chaleur de la ville de Rillieux la Pape et la chaufferie biomasse Ambrea, située à proximité de l'UTVE,
- . la création d'un circuit de visite pédagogique sur le site,
- . la création de locaux destinés aux agents de la Métropole (pesée et direction) ainsi qu'aux agents de collecte.

Le paiement sera effectué par acomptes mensuels suivant l'avancement des prestations. Après chaque réception partielle des travaux, l'exploitant remettra une demande de paiement en désignant les prestations exécutées avec les factures afférentes. Ce projet de décompte établira le montant total des sommes auxquelles il pourra prétendre et le montant établi devra être approuvé par l'avancement constaté par la Métropole. Le délai de paiement est de 30 jours à date de réception du projet de décompte.

Ce montage induit que la Métropole est maître d'ouvrage des travaux de modernisation et à ce titre, contrôle et finance directement ces travaux.

Le marché est composé temporellement de 2 phases :

- phase 1 : conception-réalisation de travaux de modernisation et également exploitation-maintenance avant et pendant les travaux, dans le respect de la continuité de service de l'UTVE,
- phase 2 : exploitation-maintenance en marche normale de l'UTVE modernisée.

Le passage de la phase 1 à la phase 2 est conditionné par la date de mise en service industrielle (MSI) sur laquelle le titulaire s'est engagé. Celle-ci était exigée au plus tard au 30 septembre 2022. Le titulaire a proposé d'optimiser la durée des travaux de modernisation de manière à obtenir les meilleures performances sur la durée du marché et s'est engagé sur une date de MSI au 1er janvier 2021.

III - Présentation du coût détaillé des travaux de modernisation

L'enveloppe dédiée à l'opération de travaux hors révision, est de 18 790 000 € HT.

Elle se décompose comme suit, révision incluse :

	2019 (en € HT)	2020 (en € HT)	2021 (en € HT)	Total (en € HT)
études et précommandes	450 000	35 000		485 000
travaux génie civil	956 000	1 200 000	758 000	2 914 000
équipements	3 690 000	7 530 000	1 056 000	12 276 000
constitution des stocks		25 000		25 000
circuit de visite et intégration paysagère	70 000	975 000		1 045 000
coordination et maîtrise d'œuvre	1 285 000	890 000	170 000	2 345 000
Dépense pour le projet révision incluse	6 451 000	10 655 000	1 984 000	19 090 000

Le montant déjà individualisé de 18 790 000 € HT correspond aux prix "base marché" hors TVA

Les prix sont révisibles mensuellement. Les coefficients de révision sont appuyés sur l'évolution d'indices relatifs aux coûts de la construction, de la main d'œuvre et de la fourniture de produits sidérurgiques. La révision sur la durée des travaux a été estimée à 300 000 € HT. Ce montant est calculé sur la base d'hypothèse d'évolutions moyennes des indices observées sur l'historique des 2 dernières années.

De même il faut ajouter au montant individualisé la TVA à 20 % avec un coefficient de déductibilité de 67 %. Le montant budgétaire est estimé sur la base de ce coefficient de déduction provisoire au moment de la demande d'individualisation qui fait l'objet d'une révision annuelle.

Coût total du projet budget principal : 20 350 000 €			
montant total déjà individualisé	18 790 000 €	2019-3397 du 18 mars 2019	études et travaux
montant à individualiser	1 560 000 € (révision de prix 300 000 € + TVA 1 260 000 €)		mobilier ou matériel
			travaux
			1 050 000 €
			510 000 €

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon entendu ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux pour la modernisation de l'UTVE des déchets ménagers de Lyon Nord à Rillieux la Pape.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P25 - Déchets pour un montant de 1 560 000 € en dépenses à la charge du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 180 000 € en 2020,
- 380 000 € en 2021,

sur l'opération n° 6P25O7272.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 20 350 000 € dont 7 367 247 € engagés au budget principal et 12 982 753 € prévus au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.